L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 27 AVRIL 1888.

PETITES ANNONCES.

PENSION—Grandes chambres bien aérées, à $2 $3 et $4 la semaine; pension, $3.50, dans une famille française, 216 Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. 4 avril—

A. B. Phillips, notaire, 8 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $600,000. 29 déc—6m

INSTITUTRICE—Une jeune Française, récemment arrivée, et munie de ses brevets d'institutrice, désirerait se placer dans une famille, pour enseigner le français et le dessin. S'adresser, au bureau du journal, aux initiales L. D. 24avril—6t

A VENDRE.

A VENDRE—La balance de 185 actions de Eugène Robinson's Floating Museum Co. Une ou plusieurs actions peuvent être obtenues à $10 par action, valeur au pair, en se présentant en or s'adressant au Musée d'Eugène Robinson, Nlle-Orléans. 27avril—3t

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Maria E. Feinholz, femme décédée de John ou Johann Appel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,914—Division E. —Attendu que Hermann F. Klumpp a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Maria E. Feinholz, femme décédée de John ou Johann Appel, décédée intestat; et le jour de présent étant le tout cela pour cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les trois jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
27avril—27—1 5mal Greffier.

Succession de J. P. Jellet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 23,920—Division C. —Attendu que Lons Laffercandre a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Pierre Jellet, décédé intestat; lesquels ont pour le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
A. J. MCGEEHAN, Greffier.
26 avril—26—1 5 mal

Succession de Richard Flower.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 4,675—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qui ont été mises à l'appui du compte présenté par Mme M. A. Flower et Walter C. Flower, exécuteurs testamentaires de cette succession, tendant à leur approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
J. A. MCGEEHAN, Greffier.
22 avril—22 27 mai 1

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE Et District pour la Paroisse d'Orléans—Edward L. Hall vs Mme Charlotte Sherwood et al. Division A—Ordre de Cour—Que la succession des biens du défunt Charles Philip Sherwood, fils et est par le présent accepté par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant J. Wharton Collens, notaire en cette ville, le SAMEDI, 28me jour de mai 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que D. King, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 avril 1888.
Signé: W. T. HOUSTON
Juge

Pour copie conforme.
JAMES R. RANKIN, Député-Greffier.
22 avril—3t au 26 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Edward L. Hall vs son Créancier—No 23,927—Div. A.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward L. Hall soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Robert J. Ker, notaire en cette ville, le SAMEDI, 28me jour de mai 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que D. King, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 avril 1888.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
22 avril—3t au 26 mai

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ

LA S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qui ont été mises à l'appui du compte présenté par Mme M. A. Flower et Walter C. Flower, exécuteurs testamentaires de cette succession, tendant à leur approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
J. A. MCGEEHAN, Greffier.
22 avril—22 27 mai 1

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE Et District pour la Paroisse d'Orléans—No 23,871—John P. Gaspard vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John P. Gaspard soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville, à son bureau No 82 rue Douane, le SAMEDI, 28me jour de mai 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que D. King, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 avril 1888.
Signé: W. T. HOUSTON
Juge

Pour copie conforme.
JAMES R. RANKIN, Député-Greffier.
22 avril—3t au 26 mai

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Maria E. Feinholz, femme décédée de John ou Johann Appel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,914—Division E. —Attendu que Hermann F. Klumpp a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Maria E. Feinholz, femme décédée de John ou Johann Appel, décédée intestat; et le jour de présent étant le tout cela pour cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les trois jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
27avril—27—1 5mal

Succession de J. P. Jellet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 23,920—Division C. —Attendu que Lons Laffercandre a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Pierre Jellet, décédé intestat; lesquels ont pour le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
A. J. MCGEEHAN, Greffier.
26 avril—26—1 5 mal

Succession de Richard Flower.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 4,675—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qui ont été mises à l'appui du compte présenté par Mme M. A. Flower et Walter C. Flower, exécuteurs testamentaires de cette succession, tendant à leur approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
J. A. MCGEEHAN, Greffier.
22 avril—22 27 mai 1

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE Et District pour la Paroisse d'Orléans—No 23,871—John P. Gaspard vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John P. Gaspard soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville, à son bureau No 82 rue Douane, le SAMEDI, 28me jour de mai 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que D. King, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 avril 1888.
Signé: W. T. HOUSTON
Juge

Pour copie conforme.
JAMES R. RANKIN, Député-Greffier.
22 avril—3t au 26 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Edward L. Hall vs son Créancier—No 23,927—Div. A.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward L. Hall soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Robert J. Ker, notaire en cette ville, le SAMEDI, 19me jour de mai 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Frank D. Chretien, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 avril 1888.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
19 avril—3t au 19 mai

Avis de présentation de Bill.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, que le bill intitulé: Bill pour la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour amendier et redécrêter l'acte No 1 de septembre 1881 connu comme Loi du Dimanche, de façon à exempter des effets de cette loi les villes ayant plus de 2000 habitants.

22avril—1m

AVIS—Nlle-Orléans, 20 avril 1888.—Avis est par le présent donné par le soussigné de son intention de présenter et de tâcher de faire voter par la législature à sa prochaine session, ce bille portant: Il sera créé un Bureau de Travaux Publics qui s'occupera de l'amélioration des rues et du drainage de la ville de la Nlle-Orléans; il sera introduit un Bureau de Commissaires de Police pour la ville de la Nlle-Orléans. 2° un nouvel enregistrement des électeurs dans la paroisse d'Orléans.

F. J. DREYFOUS,
Représentant du sixième district.
24 av—1fpar semen 30j représentant.

AVIS est par le présent donné, ainsi que le requiert l'Article 48 de la Constitution de l'Etat que demande sera faite à l'Assemblée générale de pouvoir du jugement rendu contre l'Etat de la Louisiane par l'Amiral Nicholas Court de District paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Frank et Carolina de J. W. McCrados, pour la somme de $12,000 intérêt et frais.

WM. H. SEYMOUR,
22avril—5t en 30j Administrateur.

AVIS est par le présent donné que, à la prochaine session de la Législature, il sera présenté un bill ordonnant au trésorier de l'Etat de la Louisiane de payer à Henrietta Barbarous, d'Orlando, comté d'Orange, Floride, Emma Barbarous, de St-Louis, Missouri, et Louise Barbarous, de Louisville, Kentucky, la somme de deux mille deux cent trente-huit dollars et 67 cents, avec intérêt légal à partir du 24 février 1870, en montant constituant la balance de l'actif de la succession de Remy Maynard déposée au Trésor d'Etat le 24 février 1870 et le crédit des héritiers dudit défunt. Les parties ci-dessus sont les légataires dudit défunt et ont droit, comme tels, à l'argent déposé au trésor, comme il est dit ci-dessus.

Nlle-Orléans, 20 avril 1888.
BRAUGHN, BUCK, DINKELSPIEL & HART, Avocats.

21 avril—1f par semen 30 jo

AVIS est par les présentes donné qu'on fera application à la prochaine session de la Législature, pour la passation d'une loi à l'effet de rembourser à la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans la somme de douze cent piastres, excédant payé par elle sur la somme qu'elle devait pour la licence d'Etat pour l'année 1884.

Nouvelle-Orléans, 6 avril 1888.
6 avril—6 13 20 27 mai 1 4.

AVIS est ici donné en vertu de l'article 48 de la Constitution qu'il sera demandé à l'Assemblée Générale, à la prochaine session, de passer une loi pourvoyant au désséchement à l'égouttage et au pavage de la Ville de la Nouvelle-Orléans, par l'émission d'un bill, ou moyen et un assessement local et d'autres procédés légaux.

13 avril 1888.
W. W. HOWE,
Pour le comité.

14 avril—5t en 30

In re Identification de John M. G. Parker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,740—Division D—Attendu que Edward M. Tooke et Percy Parker, de la ville de Lowell, Etat de Massachusetts, ont été reconnus par cette Cour comme les gardiens de John M. G. Parker, interdit, et ont demandé l'autorisation de prendre possession et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit interdit John M. G. Parker.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les trente jours après la première publication de ceci, pourquoi les dits gardiens sus nommés ne prendraient pas possession ou et ne transféraient pas de l'Etat de la Louisiane, la dite propriété du dit John M. G. Parker, interdit.

Par ordre de la cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
11 avril—5t en 30j

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

(ANNONCE JUDICIAIRE.)

John Lange vs James Marchisé et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 29,524 —En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs No. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cent six lot de terre, etc. dans le Troisième District désigné par le numéro 9 dans l'îlet numéro 3, borné par les rues Congress, Indépendance, Esmarte et Bourgogne; ledit lot forme l'angle formé par la rue Congress et Esmarte, et mesure quarante cinq pieds huit pouces de face à la rue Congress sur une profondeur de quatre-vingt huit pieds neuf pouces et six lignes; entre lignes parallèles et face à la rue des Esmarte. Etant la même propriété acquise par Sylvestre Marchisé par M. Jacques Bouny, pardevant Charles Eric notaire, le 18 juillet 1885.

Saisie dans l'affaire de James Marchisé et de Sylvestre Marchisé.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Jour 3, 10, 17, 24 mar—1, 5 mai.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chandeliers! Globes, etc!

Wm. Eckenbrecht vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,909—En vertu d'un ordre de vente date du 26 avril 1888, E mot adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, ci après désignés, le LUNDI, 30 avril 1888, à 10:30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A son entrepôt, rue Ste-Anne entre Royale et Chartres.

Un lot assorti de chandeliers, candélabres, tuyaux à gaz, tubes, installations et globes de différentes couleurs, grandeurs et formes, etc., et autres articles, etc., conformément à un inventaire déposé à son bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—27, 28, 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucien Baron vs Emile B. Chevallier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,244.—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 59, nouveau plan, bornée par les rues Valmont, Cadiz et Water et le Fleuve, mesurant cent vingt pieds de face à la rue Water, la même façade au Fleuve, deux cent vingt pieds sur la ligne mort le séparant de la ligne du dit îlet, la même laé de sur la rue Cadiz; ensemble avec droits d'accès sur la devanture.

Acquis par B. Lafitte par acte au parafe avec John T. Michel, conformément à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire en cette ville, en date du 23 décembre 1870, dûment enregistré au bureau des transferts livre 98, folio 310.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 avril—18 25—mai 2 9 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriété de valeur améliorée formant l'emplacement des rues Dauphine et St. Pierre. Magasin avec étagères et comptoirs, etc., bien disposé pour une grocerie au détail et buvette.

D. C. McCuin vs. T. C. Porteous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,455—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dauphine, St. Pierre, Tonloose et Bourgogne, mesurant soixante-quatre pieds de face à la rue Dauphine sur soixante quatre pieds de profondeur et face à la rue St. Pierre, le tout plus ou moins.

Acquis par le défendeur par achat de Mme C. O'Hara et de Mme Mary Jane Gillis et mesurant pardevant Omer Villeré, notaire, le 21 mai 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit représentée par des billets de l'acquéreur garantie par hypothèque et le droit de vendeur et portant intérêt à 8 pour cent de la date de la vente: l'acte de vente renfermera les clauses usuelles relatives au 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures pour forcer le paiement, assurance et transfert de police, etc.; l'acquéreur en outre assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1888 au-dessus de son enchère.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27mars—27—3,10,17,24,28avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Petit vs Jno Geo. Puchler

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 23,5 3—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procédérai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 de la rue St Charles, sur la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits privilèges et servitudes qui y appartiennent et situé dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Esplanade, Dauphine, Bienville et Bayou Terrebonne, et de 84 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds, tel que plus amplement décrit par Pille et Pouilly, ingénieurs civils, sous la date du douzième jour de février 1867, et déposé au Trésor de l'Etat de Louisiane, ancien notaire public de cette ville pour que l'on y réfère. Le dit terrain formé de deux terrains faisant face à la rue Esplanade, dé ignés par les nos 1 et 2 sur le plan de Pille et DePouilly, ingénieurs civils, le vingtième jour de janvier 1865; le dit terrain mesure au pied arrêté: vingt-trois pieds quatre pouces de façade sur la rue Dauphine, sur cinquante-six pieds neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—24—mai 1,8,15,22,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Grayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 20,930—En vertu d'un ordre de vente en date du 5 avril 1888 et signé le 4 avril 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procédérai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St Charles, entre la rue Gravier et la rue Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent et situé dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Esplanade, Dauphine, Bienville et Bayou Terrebonne, et de 84 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds, tel que plus amplement décrit par Pille et Pouilly, ingénieurs civils, sous la date du douzième jour de février 1867, et déposé au Trésor de l'Etat de Louisiane, ancien notaire public de cette ville pour que l'on y réfère. Le dit terrain formé de deux terrains faisant face à la rue Esplanade, désignés par les nos 1 et 2 sur le plan de Pille et DePouilly, ingénieurs civils, le vingtième jour de janvier 1865; le dit terrain mesure au pied arrêté: vingt-trois pieds quatre pouces de façade sur la rue Dauphine, sur cinquante-six pieds neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—24—mai 1,8,15,22,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Germania Insurance Company vs. Emma Danner et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,513—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros Trois Quatre, Cinq et Six du Jardin de la Rue douze, bornés par les rues Tonti, Palmyre, Miro et Gasquet, anciennement Jackson. Les lots Trois, Quatre, Cinq et Six mesurent chacun vingt sept pieds un pouce de face à la rue Gasquet sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes sur profondeur de 127 pieds trois lignes et sur vingt-sept pieds de face à la rue Miro sur cent soixante deux pieds six pouces de profondeur d'après un plan de Jas. Gallier, ingénieur, daté le 10 juillet 1853, déposé au bureau de P. C. Cuvellier, ex notaire, conformément à un acte date le 15 octobre 1853.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 avril—3 10 17 24—1 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chas P. Drolin vs August Neyret.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. No 23,629—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procédérai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 mai 1888, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Miro, Labarre et Gallier, et de 40 pieds de front sur une profondeur de 120 pieds et quatre lignes de face à la rue Lapeyrouse, sur une profondeur de 120 pieds et quatre lignes de face à la rue Miro, mesurant cinquante sept pieds neuf pouces et deux lignes, le tout plus ou moins entre lignes parallèles et est en pente de portions des lots numéros 12 et 13 du dit îlet et aussi de la petite portion triangulaire du lot trois du même îlet, sur un plan de Louis Brugier, voyer, en date du 20 juin 1831, et déposé en l'étude de W. J. Lewis, ancien notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 avril—10 17 24—mai 1 8 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Clara Ann Nelson vs P. J. Isabelle, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,898—En vertu d'un jugement et ordre de vente en date du 13 mars 1888 et signé le 19 mars 1888, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 mai 1888, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Miro, Labarre et Gallier, et de 40 pieds de front sur une profondeur de 120 pieds et quatre lignes de face à la rue Lapeyrouse, sur une profondeur de 120 pieds et quatre lignes de face à la rue Miro, mesurant cinquante sept pieds neuf pouces et deux lignes, le tout plus ou moins entre lignes parallèles et est en pente de portions des lots numéros 12 et 13 du dit îlet et aussi de la petite portion triangulaire du lot trois du même îlet, sur un plan de Louis Brugier, voyer, en date du 20 juin 1831, et déposé en l'étude de W. J. Lewis, ancien notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—24—mai 1,8,15,22,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Clara Ann Nelson vs P. J. Isabelle, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,898—En vertu d'un jugement et ordre de vente en date du 13 mars 1888 et signé le 19 mars 1888, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 mai 1888, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Miro, Labarre et Gallier, et de 40 pieds de front sur une profondeur de 120 pieds et quatre lignes de face à la rue Lapeyrouse, sur une profondeur de 120 pieds et quatre lignes de face à la rue Miro, mesurant cinquante sept pieds neuf pouces et deux lignes, le tout plus ou moins entre lignes parallèles et est en pente de portions des lots numéros 12 et 13 du dit îlet et aussi de la petite portion triangulaire du lot trois du même îlet, sur un plan de Louis Brugier, voyer, en date du 20 juin 1831, et déposé en l'étude de W. J. Lewis, ancien notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 mars—27—3, 10, 17, 24, 28 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Clara Ann Nelson vs P. J. Isabelle, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,898—En vertu d'un jugement et ordre de vente en date du 13 mars 1888 et signé le 19 mars 1888, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 mai 1888, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Miro, Labarre et Gallier, et de 40 pieds de front sur une profondeur de 120 pieds et quatre lignes de face à la rue Lapeyrouse, sur une profondeur de 120 pieds et quatre lignes de face à la rue Miro, mesurant cinquante sept pieds neuf pouces et deux lignes, le tout plus ou moins entre lignes parallèles et est en pente de portions des lots numéros 12 et 13 du dit îlet et aussi de la petite portion triangulaire du lot trois du même îlet, sur un plan de Louis Brugier, voyer, en date du 20 juin 1831, et déposé en l'étude de W. J. Lewis, ancien notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 avril—17,24—mai 1,8,15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de la propriété de valeur connue sous le nom de "Presse Coton Mississippi" avec presse à vapeur, machines et accessoires dans le dit îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Market, Richard et Religieuse.

—ET—

Cour propriété de valeur, bâtisse connue sous le nom de "Branch Cotton Press" ou "Branch Warehouse" dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Market, Religieuse et St-James.

Henry Trémoulet, agent vs R. N. Lewis et William Lynd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,666—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commercial Place dans le Premier Dist let de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à un étage, avec grande galerie, étables, écurie, cabinet et autres galerie, aussi, une cuisine en briques à deux étages ayant 3 chambres à l'étage supérieur, 3 à l'étage inférieur, grande cour entre les deux, dépendances, puits, citerne, etc., le tout formant un plan désigné par Mme Cucuillé et de l'autre côté propriété portant le numéro municipal 254 de la rue Bourbon.

2° Trois terrains situés dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Nouvelles Orléans, Josephine, Célestine et Magnolia, et de 60 pieds de front sur 120 pieds de long, lesquels carrés d'îlet mesurent trois cent dix neuf pieds huit pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuse, et deux cent cinquante cinq pieds neuf pouces et deux lignes de façade sur chacune des rues Jackson et Religieuse. Le tout conformément à un plan dressé par James Gallier, architecte en date du 5 février 1840, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

3° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connus sous le nom de Branch Cotton Press ou Branch Warehouse et tous les droits, passages et servitudes qui y appartiennent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Market, Tchoupitoulas, Jackson et Religieuse, mesurant 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue des Champ-Elysées, sur une profondeur de 154 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—24—mai 1 8 15-22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Germania Insurance Company vs. Emma Danner et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,513—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros Trois Quatre, Cinq et Six du Jardin de la Rue douze, bornés par les rues Tonti, Palmyre, Miro et Gasquet, anciennement Jackson. Les lots Trois, Quatre, Cinq et Six mesurent chacun vingt sept pieds un pouce de face à la rue Gasquet sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes sur profondeur de 127 pieds trois lignes et sur vingt-sept pieds de face à la rue Miro sur cent soixante deux pieds six pouces de profondeur d'après un plan de Jas. Gallier, ingénieur, daté le 10 juillet 1853, déposé au bureau de P. C. Cuvellier, ex notaire, conformément à un acte date le 15 octobre 1853.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 avril—3 10 17 24—1 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Plantation de valeur dans la Paroisse Terrebonne, connue comme Plantation Evergreen—

Comprenant la